



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

pouvoir d'achat

Question écrite n° 23634

Texte de la question

M. Philippe Meunier attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la baisse du pouvoir d'achat en France en 2012. En effet, pour la première fois depuis près de trente ans, le pouvoir d'achat des Français a baissé en 2012 en raison notamment des augmentations d'impôts au 2e semestre. Dans ses comptes nationaux trimestriels publiés fin mars 2013, l'INSEE estime que le pouvoir d'achat a baissé de 0,8 % au 4e trimestre 2012, et de 0,4 % sur l'année. Il s'agit du « premier recul depuis 1984 », quand il avait fléchi de 1,1 %, précise l'INSEE. Sont en cause un chômage en hausse, des salaires qui stagnent, et des impôts qui augmentent. Aussi, il lui demande son sentiment sur cette situation.

Texte de la réponse

Le pouvoir d'achat des ménages, défini dans les comptes nationaux comme le revenu disponible brut des ménages corrigé du prix de la consommation, a stagné en 2011 (+ 0,2 %), baissé en 2012 (- 0,9 %) avant de stabiliser en 2013 (+ 0,0 %) selon les comptes nationaux publiés par l'Insee le 15 mai 2014. Le ralentissement des revenus d'activité résulte en particulier de l'évolution de l'emploi. L'évolution des salaires a quant à elle été positive. Dans les branches marchandes non agricoles, le salaire moyen par tête a augmenté de 1,8 % en 2012 et 1,5 % en 2013 en termes nominaux. Les mesures mises en oeuvre notamment en faveur de l'emploi soutiennent les revenus d'activité, qui retrouveraient plus de dynamisme selon les prévisions du rapport économique social et financier pour 2015. Il s'agit en particulier du CICE et des mesures du Pacte de responsabilité et de solidarité, dont le volet concernant les bas salaires (inférieurs à 1,6 Smic) jouera à partir du 1er janvier 2015. S'agissant des impôts, des mesures en faveur des ménages aux revenus moyens et modestes sont inscrites dans le Pacte de responsabilité et de solidarité. L'impôt sur le revenu a été allégé dès 2014 de manière à réduire les prélèvements sur les ménages modestes. En 2015, les ménages modestes bénéficieront de la suppression de la première tranche d'impôt sur le revenu, qui pérennise et amplifie la baisse d'impôt de 2014. Au total, après avoir été stable en 2013, le pouvoir d'achat des ménages devrait prospérer en 2014 avant d'accélérer en 2015.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23634

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Finances et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 avril 2013](#), page 3709

Réponse publiée au JO le : [30 décembre 2014](#), page 10887